

**Mairie de
BRANVILLE HAGUE**

Tél. : 02.33.52.70.93.

Fax : 02.33.53.31.21.

ARRETE

NOUS, René LEMERCIER, Maire de la Commune de BRANVILLE HAGUE (Manche) ;

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que l'étroitesse de l'entrée de la Voie Communale n°104 dite de « Beuzeval » en venant de la Voie Communale n°2 dite « Le Costil », rend difficile l'accès à cette route pour certains véhicules ;

CONSIDERANT que par souci de sécurité, il convient de réglementer la circulation de certains véhicules en ce lieu ;

ARRETONS

ARTICLE 1 - A compter du 10 mai 2011, la circulation des véhicules non articulés de plus de huit mètres, à l'exception des engins agricoles, sera interdite sur la Voie Communale n°104 dite de « Beuzeval », en venant de la Voie Communale n°2 dite « Le Costil ».

ARTICLE 2 - La signalisation réglementaire sera mise en place par les Services de la Commune, par la pose d'un panneau de signalisation à ladite extrémité de cette voie communale.

ARTICLE 3 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

. Gendarmerie - Affichage - Registre - Mairie – Chrono

Fait à BRANVILLE HAGUE, le 10 mai 2011.

Le Maire,

René LEMERCIER